

Déclaration commune du MEDEF de la Confindustria et du BDI

5 décembre 2019 - Rome

Le vent de l'histoire souffle plus fort. L'Europe se voit confrontée à des bouleversements sans précédents : de nouvelles puissances s'affirment ; des conflits commerciaux mettent en péril la échanges et la croissance ; la transition numérique et le passage à une économie bas-carbone s'imposent à la fois en termes de défis et d'opportunités. Ces pressions externes suscitent une inquiétude croissante chez nombre de citoyens européens qui estiment ne pas bénéficier de la mondialisation. Cette inquiétude se nourrit des difficultés de la situation économique dans certains pays de l'Union, frappés par des inégalités et des disparités de développement régional. Ces bouleversements suscitent également de fortes attentes de la part de la société civile et des jeunes en faveur d'un avenir plus durable.

Comme ils l'ont affirmé dans la déclaration B7-L7 de juillet 2019, BDI, Confindustria et MEDEF estiment que l'économie mondiale ne peut être inclusive et durable si beaucoup sont ou se sentent exclus de l'égalité des chances et des avantages de la croissance.

La réponse à ces préoccupations doit bien sûr être politique, mais la solution viendra également de nos entreprises et de leur capacité à créer et à développer des activités durables par la recherche, l'innovation et l'emploi : nous avons un rôle majeur à jouer pour assurer la promotion sociale et pour l'intégration sur le marché du travail, en particulier en faveur des jeunes.

Nous demandons à nos gouvernements de mettre en œuvre les mesures structurelles indispensables pour rétablir la compétitivité de nos entreprises et pour rendre nos économies plus dynamiques : réduire les charges entravant nos activités, rationaliser les dépenses administratives publiques au niveau local et national, réformer nos systèmes éducatifs pour répondre aux besoins du marché du travail, encourager les investissements et supprimer les obstacles au développement des PME.

Nous demandons aux institutions de l'Union européenne de prendre des mesures énergiques pour promouvoir un modèle européen capable de remplir une double ambition : renforcer la souveraineté et la compétitivité de l'Union pour faire de l'UE un acteur mondial et garantir la croissance, l'emploi, le bien-être et la prospérité de ses citoyens. Les organisations représentatives des entreprises sont des acteurs clés dans l'élaboration des politiques de l'Union : elles doivent être fortement impliquées dans ce processus, tant au niveau européen que national.

Nous proposons donc

1. Un programme massif d'investissement pour renforcer notre compétitivité et assurer notre croissance

L'Union européenne n'est pas prête. Il nous manque aujourd'hui 300 à 400 milliards d'euros par an, soit 10 à 15% du total des investissements annuels. Le déficit est à la fois public et privé et touche en particulier les régions moins développées, ce qui accentue les disparités entre les citoyens, les territoires et les entreprises. Cela doit finir. L'Union européenne doit conduire une politique de renforcement des investissements publics et privés, tant au niveau national qu'euro-péen. Ce **n'est** qu'ainsi que l'Union pourra accroître son potentiel de croissance, assurer une croissance verte et inclusive et relever le défi de la concurrence avec les pays tiers.

- La première étape consiste à accroître l'investissement public et promouvoir l'investissement privé grâce à des systèmes fiscaux et incitatifs. Pour atteindre l'objectif national de 3% en

matière de dépenses de recherche et développement, des investissements supplémentaires de plus de 100 milliards d'euros par an seront nécessaires. Pour respecter les engagements de l'Union européenne pour la lutte contre le changement climatique, il faudra 250 à 300 milliards d'euros par an.

- L'Union doit bientôt adopter une politique industrielle claire et clairement axée sur le développement de chaînes de valeur stratégiques et de nouvelles technologies clés. Cela nécessitera un financement d'un montant annuel de plusieurs dizaines de milliard d'euros. Par ailleurs, il ne pourra y avoir d'investissements commercialement viables du secteur privé sans un fort accroissement des investissements publics dans les infrastructures vertes, l'innovation, les compétences et l'éducation.
- Les législateurs européens doivent prochainement s'accorder sur un prochain Cadre Financier Pluriannuel fortement axée sur la croissance et la compétitivité - incluant *InvestEU*, le programme succédant au Fonds européen pour les investissements stratégiques ainsi que la politique de cohésion essentielle pour réduire les disparités entre les régions et les entreprises. De nouveaux financements devront s'orienter vers les infrastructure, l'industrie, la recherche et développement, à l'innovation et à l'économie numérique. Le programme Horizon Europe pour la recherche et l'innovation devrait recevoir 120 milliards d'euros.

Aussi

- Les États membres devraient budgétiser et développer en commun de nouveaux systèmes de financement, tels que les grands projets technologiques pour certaines chaînes de valeur stratégiques et pour une série de grands projets d'intérêt européen commun. Les recommandations proposées dans le rapport final du Forum stratégique pour IPCEI représentent une contribution précieuse et devraient être pleinement prises en compte.
- Le financement de projets par le biais de structures de titrisation spécialisées capables de mobiliser des marchés de capitaux et susceptibles d'être cofinancés par la BEI, le budget de l'UE et les États membres constituerait également un moyen d'atteindre ces objectifs.
- Toute politique économique moderne axée sur les investissements doit être complétée par une politique budgétaire cohérente, interprétant les règles budgétaires avec la souplesse requise, afin de garantir des économies favorables à la croissance et de soutenir les efforts des États membres.
- La transformation du modèle de production économique nécessite un effort de R & D, une innovation, des infrastructures sans précédent avec des financements en actions ou à long terme. Dès lors,
 - l'Union européenne doit revoir et adapter le cadre réglementaire, prudentiel et comptable relatif aux investissements, afin d'éviter toute pénalisation du financement à long terme et par actions, en particulier dans le cadre de la réforme de Bâle III. Il serait également nécessaire d'étudier la possibilité de traitements comptables autres que l'évaluation à la *fair-value* des portefeuilles de placement à long terme en actions et instruments similaires.
 - Parallèlement, la mise en œuvre de Bâle III au niveau de l'UE devrait être proportionnée, garantissant le juste équilibre entre la stabilité financière et le soutien de l'accès des entreprises au financement. Le nouveau règlement devrait éviter que les modifications futures des exigences de fonds propres désavantagent les entreprises de l'Union européenne par rapport à leurs concurrents mondiaux.

2. Financer fortement l'économie verte

Comme l'estiment le rapport spécial du GIEC et la stratégie climatique à l'horizon 2050 de la Commission, il faudra, pour atteindre la neutralité climatique vers le milieu du siècle et limiter la hausse

moyenne de la température mondiale à 1,5 ° C, accroître le total des investissements de 250 à 300 milliards d'euros dans l'UE27. Il faudra également établir un cadre réglementaire coordonné, stable et à long terme. Des investissements verts importants sont aussi nécessaires dans l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment, dans les transports publics et privés - nouvelles unités de production d'énergie, nouveaux combustibles, nouveaux services - ainsi que dans les secteurs de l'énergie et de l'industrie.

- La discussion sur de nouveaux objectifs, encore plus ambitieux, doit être soigneusement menée en tenant compte des énormes besoins en investissements. L'adoption d'une loi sur la neutralité climatique jusqu'en 2050 et le changement de l'objectif de réduction des émissions de CO2 de 40% à au moins 50% devraient être précédés d'une analyse d'impact approfondie et d'un plan d'action concret et coordonné dans le cadre du Green Deal afin de garantir des ressources financières tout comme la faisabilité économique, technique et sociale.
- La décarbonisation des industries à forte intensité énergétique imposera également des exigences très élevées en matière d'investissements. À cet égard, le plan d'investissement durable et d'autres instruments tels que le nouveau Fonds pour l'innovation et le Fonds pour une transition juste joueront un rôle central. Néanmoins, les besoins en investissements dépassent nettement les mille milliards d'euros sur dix ans suggérés par la Présidente de la Commission pour le Green New Deal. Nous exhortons nos gouvernements et les institutions européennes à financer leurs objectifs ambitieux avec des programmes solides permettant aux entreprises européennes de se développer, même si les politiques de réduction de nos autres partenaires ne suivent pas la même trajectoire et qu'une protection adéquate des fuites de carbone reste nécessaire. Dans cette perspective, les nouvelles réglementations en matière de taxonomie financière doivent garantir l'utilisation de la finance verte pour soutenir également les investissements dans la transition énergétique et la décarbonisation des secteurs industriels. L'Union doit garantir des conditions de concurrence égales sur le plan international et traiter les questions liées au commerce en évaluant la faisabilité d'un large éventail d'instruments tels que les clauses climatiques dans les accords commerciaux, les exigences relatives aux biens importés dans l'UE, le mécanisme de fuite de carbone et l'ajustement aux frontières, sans préjuger des résultats qui seront trouvés.

Alors que le CFP, y compris la politique de cohésion et InvestEU, jouera certainement un rôle important dans la réalisation de ces objectifs, des programmes nationaux beaucoup plus complets de promotion de l'investissement sont nécessaires. Il ne sera possible de décarboner efficacement les industries ou d'inventer des technologies nouvelles pour atténuer le changement climatique qu'autour de programmes européens solides et à long terme.

3. Assurer le leadership numérique européen

La transformation numérique représente une opportunité exceptionnelle pour l'économie et la société européennes. Nous sommes fermement convaincus que l'Europe dispose de nombreux atouts pour renforcer sa souveraineté numérique et assurer son indépendance numérique.

Les données sont en train de devenir l'une des "matières premières" les plus stratégiques pour la compétitivité des industries, le développement de nouveaux produits, services et modèles économiques. Aussi, l'Europe doit-elle créer un écosystème garantissant la disponibilité des données publiques et leur contrôle : la capacité d'accéder aux données et de les utiliser déterminera le leadership de l'économie numérique.

À cet égard :

- La concurrence loyale pour l'accès aux données devrait être renforcée et une attention particulière devrait être accordée afin d'aider les PME et les secteurs plus traditionnels à devenir des acteurs actifs dans la nouvelle économie axée sur les données.
- *Une économie cloud* compétitive basée sur les principes d'interopérabilité, de portabilité des données et de confiance devrait être activement soutenue, tout en prévoyant une infrastructure de données européenne, sécurisée et fiable, capable de rivaliser avec les acteurs internationaux.
- Des mesures concrètes devraient être rapidement discutées pour permettre aux entreprises de moins dépendre de technologies non-européennes et de rééquilibrer la capacité des entreprises et des citoyens à choisir des solutions européennes alternatives, telles que :
 - adapter le droit de la concurrence au nouveau paradigme numérique, notamment en redéfinissant le concept de marché pertinent et en tenant compte de la valeur des données.
 - identifier les fournisseurs / plates-formes structurelles qui tirent un avantage excessif de l'effet de réseau, empêchant les innovateurs de gagner des parts de marché et bloquant le marché des nouveaux arrivants.
 - adopter des mesures soutenant une approche "d'égalité des chances" pour les acteurs numériques, en particulier dans le domaine de la fiscalité.
 - favoriser les systèmes de bac à sables et les solutions dédiées orientées client / secteur.

Outre ces mesures spécifiques, il est essentiel de soutenir les accords entre les pays tiers et l'Union européenne dans le secteur du cloud afin de protéger efficacement les données sensibles des entreprises européennes.

Nos gouvernements doivent continuer à placer l'infrastructure numérique en tête de leurs priorités pour garantir la connectivité de toutes les entreprises, y compris les PME. Le système de communication mobile 5G de cinquième génération en est un pilier essentiel ; un soutien plus fort de l'offre européenne dans ce domaine devrait également être assuré.

L'économie numérique doit reposer sur une infrastructure de qualité supérieure, stable, sécurisée et robuste. Des investissements dans l'informatique haute performance (HPC), l'informatique quantique, l'intelligence artificielle et les chaînes de blocs seront nécessaires pour effectuer des calculs complexes à grande vitesse, pour traiter, analyser et protéger les données. Le secteur des semi-conducteurs est intrinsèquement lié à ces technologies et devrait être fortement soutenu.

L'Europe doit continuer à encourager les travaux des pôles numériques d'innovation (DIH) et à renforcer leur rôle par le biais du programme *Digital Europe* : un réseau européen fort de DIH peut aider chaque entreprise, petite ou grande, de haute technologie ou non, à saisir les opportunités du numérique. Nous devons également veiller à ce que tous les États membres développent des capacités pour sécuriser leurs actifs numériques, leurs infrastructures, leurs industries, leurs sociétés et l'ensemble de l'économie numérique, en soutenant les industries de la cybersécurité par des investissements dans la R & D et les compétences.

4. Exploiter le potentiel du Marché unique et définir une stratégie industrielle européenne ambitieuse

Le Marché unique est le marché domestique de nos entreprises et le fondement économique d'une Europe prospère et influente dans le monde. Ce n'est que si nos économies sont fortes, résilientes et compétitives que nous pouvons défendre et promouvoir nos valeurs dans un environnement mondial de plus en plus difficile et faire face à la concurrence sur un pied d'égalité. La force économique future

de l'Europe dépendra de la capacité de ses entreprises à exploiter le potentiel d'un marché unique pleinement opérationnel pour élaborer des solutions innovantes face aux grands défis de notre époque.

La fragmentation persistante au sein du marché unique - du numérique, de l'énergie en passant par les services jusqu'aux services bancaires et capitaux - compromet le développement des entreprises, entrave les activités transfrontalières et gaspille les ressources nécessaires au financement de la recherche et de l'innovation. La réalisation du marché unique du numérique et de l'Union de l'énergie, l'achèvement de l'Union bancaire et la création d'une Union complète des marchés des capitaux sont essentiels pour permettre aux entreprises européennes de bénéficier d'avantages concurrentiels.

- Il est donc impératif que la future législation européenne ne conduise pas à davantage de bureaucratie, mais qu'elle soit cohérente, fondée sur des données probantes, à l'épreuve du temps et favorable à l'innovation. Plus important encore, il est temps que les législateurs se concentrent sur une même mise en œuvre et une même application de l'acquis communautaire existant dans chaque État membre plutôt que sur l'élaboration de nouvelles législations.
- Il est également temps que l'Union européenne tire pleinement les conséquences de l'attractivité de son marché unique sur la scène internationale : il ne s'agit pas seulement d'acquérir un avantage concurrentiel mondial, mais aussi de protéger notre souveraineté économique. À cet effet, la Commission doit proposer une stratégie industrielle européenne ambitieuse et pérenne, mettant à profit le savoir-faire de l'UE pour développer un ensemble limité de technologies clés, structurées autour de concepts essentiels tels que la durabilité.
- Acquérir un avantage concurrentiel mondial impose de considérer la notion de soutenabilité comme la combinaison harmonieuse des objectifs écologiques, sociétaux et économiques. Ce concept devrait être à la base de la stratégie industrielle de l'UE. Il s'agit de créer des conditions de concurrence équitables aux niveaux mondial et européen et de promouvoir le développement et l'application des technologies émergentes en Europe. Il s'agit aussi d'achever le marché unique dans tous les domaines, d'orienter le budget de l'UE vers la croissance et d'accroître les investissements dans les infrastructures transeuropéennes de transport, d'énergie et numériques, de construire un écosystème pour l'intelligence artificielle et de mener une politique commerciale et économique extérieure ambitieuse qui respecte un régime de commerce international fondé sur des règles. La collaboration entre les régions et les entreprises devrait également être renforcée en utilisant de manière efficace les programmes de coopération régionale et les stratégies macro régionales de l'UE.
- Cette stratégie industrielle devra s'accompagner d'une revitalisation de notre politique de concurrence afin d'éviter un fournisseur d'information dominant, la manipulation des prix et la distorsion de la concurrence sur le marché intérieur. C'est la condition indispensable pour que les puissances technologiques européennes de demain soient en mesure de se mesurer à leurs concurrents américains et chinois.
En ce qui concerne plus particulièrement les fusions, il semble important : d'élaborer une définition du marché pertinent dans une perspective mondiale et à long terme ; de renforcer au sein de la Commission le dialogue entre les DG concernées et les évaluations de la DG Concurrence sur la question de savoir si les acquéreurs étrangers sont des entreprises d'État. En ce qui concerne spécifiquement les aides d'État, le cadre annexe devrait également être réexaminé afin de soutenir la politique industrielle et garantir des conditions de concurrence équitables avec les pays tiers, tout en préservant la concurrence à l'intérieur du marché unique.

5. Promouvoir des échanges internationaux et des investissements ouverts et justes

Le commerce mondial libre et fondé sur des règles est sous pression. Le protectionnisme se répand dans le monde entier ; le commerce et les investissements se réduisent. Or le progrès technologique ne peut se traduire par un progrès social et écologique que dans le cadre d'un système d'échanges et d'investissements libre et équitable. Renoncer au libre-échange affecterait donc beaucoup plus que notre puissance économique. Cela compromettrait les opportunités de développement inclusif et durable. Dans ce contexte, nous exhortons la Commission à :

- Utiliser de manière plus affirmée la politique commerciale de l'UE pour contrer les mesures unilatérales de distorsion des échanges de ses principaux partenaires commerciaux, notamment les États-Unis et la Chine. L'UE doit garantir l'accès aux marchés pour les biens, les services et les marchés publics et pousser ses partenaires à respecter des règles du jeu équitables.

Face à la concurrence de pays tiers, la Commission devrait, par exemple, élaborer un cadre plus efficace et plus strict pour les subventions industrielles et les entreprises à capitaux d'état sur le marché européen et moderniser les règles de concurrence de l'UE afin de permettre aux entreprises européennes de continuer à faire face à la concurrence mondiale.

À cette fin, elle devrait appliquer pleinement le règlement sur le filtrage des investissements directs étrangers, à la fois pour concilier attractivité pour les investissements étrangers, avec la défense des actifs stratégiques européens et pour favoriser l'adoption de normes européennes par les autres partenaires commerciaux.

En outre, la Commission devrait utiliser de manière plus cohérente ses différentes politiques - politique industrielle, politique de la concurrence, énergie, commerce, etc.

- S'attaquer au problème d'extraterritorialité qui ferme les marchés étrangers aux sociétés européennes. Ce problème crée des incertitudes, génère des coûts supplémentaires, réduit l'autonomie des entreprises dans le monde et affecte leur capacité à s'engager ou à se désengager de partenaires étrangers.

Nous encourageons donc la modernisation des outils de l'UE tels que le règlement de 1996, le renforcement du rôle international de l'euro et la mise en place de conditions égales avec nos homologues étrangers afin de réduire l'impact négatif de l'extraterritorialité sur nos entreprises et de préserver la liberté du commerce.

- Poursuivre la libéralisation des échanges en concluant de nouveaux accords bilatéraux et veiller à ce que ces accords soient effectivement mis en œuvre et respectés par nos partenaires. Les accords commerciaux de l'Union européenne sont importants pour garantir que les entreprises européennes, notamment les PME, aient accès aux marchés des pays tiers. Il est également crucial de garantir la position de leader des entreprises européennes sur certains marchés où la concurrence est devenue un défi.

Nous nous félicitons des efforts récemment déployés par la Commission pour renforcer sa capacité de mise en œuvre. La mise en place d'un *Chief Enforcement Officer* en 2020 pourrait constituer un outil précieux.

- Déployer tous les efforts nécessaires pour soutenir le système commercial multilatéral, qui reste une priorité pour les entreprises. L'Union européenne doit être à l'avant-garde de la réforme de l'OMC et trouver de toute urgence une solution à l'impasse actuelle concernant l'organe d'appel de l'OMC, sans laquelle l'Organisation serait paralysée à partir de la mi-décembre 2019. L'UE doit poursuivre la nécessaire réforme générale de l'OMC en réunissant un large consensus en vue de la douzième conférence de l'OMC qui se tiendra en juin 2020 au Kazakhstan.